

**Syndicat Mixte
Des Agudes
Conseil départemental
Centre Administratif
1, Espace Pégot BP 40159
31804 Saint-Gaudens Cedex**

Ordre du jour

Procès-verbal du comité syndical

Du 28 janvier 2025

9 h au centre Administratif de Saint Gaudens

Régulièrement convoqué par Madame la Présidente, Maryse Vezat-Baronia, le comité syndical a délibéré sur les rapports inscrits à l'ordre du jour le 28 janvier 2025.

Date de convocation : 20 janvier 2025

Secrétaire de séance : Roselyne Artigues

Présents : 7

Maryse Vezat-Baronia, Roselyne Artigues, Loïc Gojard, Sandrine Baylac, Serge De Peco, Jacques Arnauduc

Absent(s) excusé(s) : Vincent Gibert, Patrice Rival

Absent(s) : Sébastien Vincini

Assistait également sans voix consultative, ni délibérative : Monsieur Lemaire, Directeur DDAT
Conseil départemental Haute-Garonne

Nombre de membres			Quorum
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	
10	7	7	6

Madame Sandrine Baylac a rejoint le comité syndical à 9 h 25 et n'a donc pas pris part aux votes des 2 délibérations.

Accusé de réception en préfecture
031-253101299-20250401-2025-3-2-DE
Date de télétransmission : 12/05/2025
Date de réception préfecture : 12/05/2025

Thématiques	N° de rapport ou délib	Sujets
Administration générale	2025-1	Approbation du procès-verbal du 16 octobre 2024
		Information sur la procédure de consultation en vue du renouvellement de la Délégation de Service Public de la station de Peyragudes
Finances	2025-2	DOB 2025

Administration Générale

Délibération N° 2025-01

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 octobre 2024

Rapporteur : Madame la Présidente

Il est proposé au comité syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2025

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 16 octobre 2024

Nombre de membres			Vote		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
10	6	6	6	0	0

FINANCES

Délibération N° 2025-02

Débat d'orientations budgétaires 2025

Rapporteur : Madame la Présidente

Des dépenses de fonctionnement 2025 dans le cadre de la gestion courante du syndicat sont à prévoir. Elles sont identifiées comme suit :

- Convention de mise à disposition de services par le Département comprenant une contribution forfaitaire dont le plafond est fixé à 5 000 € ;
- Cotisation à HGI selon le barème d'adhésion : 63 € ;
- Création et adhésion au site internet : 552 € ;
- Maintenance annuelle de l'outil de télétransmission FAST : 120 € ;
- Opérations d'ordre de transfert : 510 €.

Soit un total de 6 245 €.

Reliquat 2024 : 1 203 €

Un appel à cotisation auprès des collectivités membres est à prévoir pour un montant de 5 042 €. (4 033,60 € pour le CD, 1 008,40 € pour la commune)

Monsieur Lemaire précise que ce budget reflète les dépenses nécessaires pour faire fonctionner à minima le Syndicat mixte.

Concernant les travaux évoqués par Monsieur De Peco,

Monsieur Lemaire indique que ces charges reviennent à la SPL.

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte du DOB 2025.

Nombre de membres			Vote		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
10	6	6	6	0	0

Information sur la procédure de consultation en vue du renouvellement de la délégation de Service Public de la station de Peyragudes

Madame Sandrine Baylac rejoint la réunion à 9 h 25.

Madame Vezat-Baronia propose de faire un point sur l'avancée de ce projet.

Monsieur Lemaire indique que conformément aux délibérations prises, l'appel à candidatures pour la DSP est en ligne depuis le 22 décembre 2024, avec une date limite de réponse fixée au 27 mars 2025.

Les entreprises souhaitant répondre à cet appel à candidature préparent les dossiers.

L'étude des candidatures sera une phase de travail assez longue.

La future SEM devra être créée et capitalisée. Une discussion est en cours avec la Compagnie des Pyrénées et la Banque des Territoires.

La SEMIP va répondre à cet appel à candidature pour la DSP et passera le relais à la future SEM.

La Compagnie des Pyrénées présentera une candidature pour faire partie de la SEM.

Pour permettre des investissements, la SEM est la seule possibilité : il faut donc rechercher des capitaux privés puisque les collectivités ont des budgets contraints.

Il faudra cependant être vigilant sur les conditions de mise en forme.

Monsieur De Peco apporte des éléments sur le fonctionnement de la station de Peyragudes et des acteurs et indique qu'il siège à la Compagnie des Pyrénées.

Madame Vezat-Baronia précise que la connaissance du terrain et de l'historique est importante dans le suivi de ces dossiers et permet d'être vigilant.

Ce projet est une véritable opportunité permettant un rééquilibrage entre les stations de Peyresourde et les Agudes.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune question complémentaire n'ayant été abordée, Madame Vezat-Baronia lève la séance à 9 h 45.

A Saint-Gaudens

Maryse VEZAT-BARONIA
Présidente du Syndicat Mixte
des Agudes

Accusé de réception en préfecture
031-253101299-20250401-2025-02-DE
Date de télétransmission : 12/05/2025
Date de réception préfecture : 12/05/2025